

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 31 mai 2024**

Date convocation : 27 mai 2024

trente et un mai deux mille vingt-quatre, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Membres en exercice : 10

Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Présents : 7

Votants : 10

Absent(e)s et représenté(e)s: Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET

Pour : 8

Charles ALDROVANDI
Jean-Claude AUBERLET
Isabelle BENOIT
Corentin CAPELIER
Lisa CLARY
Robert DEMOLIN
François ROUVEYROL
Patrick ROY

Excusé(e)s:

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Contre : 0

Abstentions : 2

Fanny JACQUART
Rémy MONET

Objet: Adhésion à la sauvegarde de l'Art Français

Le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de rechercher toutes les aides pour sauvegarder le riche patrimoine de la commune reconnu avec la labellisation Site Patrimonial Remarquable par le Ministre de la Culture.

La Sauvegarde de l'Art Français reconnaît les édifices en péril, fait le choix de la priorité, accompagne les restaurations et recherche les financements possibles.

Elle s'appuie sur une équipe de professionnels, d'un comité scientifique et des personnalités du monde des arts.

Le montant de l'adhésion proposée est de deux cents euros (200,00€).

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024

Date de réception de l'AR: 07/06/2024

048-214800195-DE_053_2024_BIS-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **Décide** d'adhérer à la Sauvegarde de l'Art Français pour un montant de deux cents euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 07/06/24.....

et publié ou notifié

Pour copie conforme,
Le Maire,



François Rouveyrol



Date de transmission de l'acte: 07/06/2024

Date de reception de l'AR: 07/06/2024

048-214800195-DE_053_2024_BIS-DE

2
DE_053_2024_BIS

A G E D I